



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-14279>

Département(s) de publication : **976**

Annonce n° **26-14279**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-11969

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie De Sada

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20000887800015

Ville : SADA

Code postal : 97640

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 976

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : MISSION DE MAÎTRISE D'oeUVRE RELATIVE À LA PROTECTION DU SITE DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE MANGAJOU (Mur et dispositifs de protection littorale)

Code CPV principal - Descripteur principal : 71242000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le détail des missions confiées au titulaire figure au cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. La présente consultation a pour objet la passation d'un marché public de maîtrise d'oeuvre portant sur la conception et le suivi de la réalisation d'un ouvrage global de protection du site de l'école maternelle de Mangajou. La mission confiée au titulaire comprend notamment : * la conception d'un mur de protection / soutènement ; * la conception des dispositifs de protection en pied, notamment par enrochements ; * la prise en compte des ouvrages et aménagements nécessaires à la stabilité et à la pérennité de l'ensemble (fondations, drainage, gestion des eaux pluviales, intégration environnementale). La conception de l'ouvrage est globale et définitive. Les travaux pourront toutefois être réalisés de manière phasée, sur décision du maître d'ouvrage, sans remise en cause du périmètre de la mission de maîtrise d'oeuvre

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 16/02/2026 à 10h00, lire 23/02 /2026 à 08h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/02/2026